Tribunal canadien du commerce extérieur
Canadian International Trade Tribunal

**TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR**

# Marchés publics

## DÉCISION

Dossier PR-2025-005

CCR Construction Ltd.

*Décision prise le mardi 13 mai 2025*

*Décision rendue le jeudi 15 mai 2025*

EU ÉGARD À une plainte déposée aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

**PAR**

**CCR CONSTRUCTION LTD.**

**CONTRE**

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

## DÉCISION

Aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé de ne pas enquêter sur la plainte, car celle-ci ne démontre pas, dans une mesure raisonnable, qu'il y a eu violation des accords commerciaux applicables.

Elizabeth Whitsitt

Elizabeth Whitsitt
Membre présidant

L'exposé des motifs suivra à une date ultérieure.